

BULLETIN D'INSCRIPTION AU CONCOURS DE PÊCHE A LA MOUCHE - LAC DU BOUCHET
SAMEDI 26 SEPTEMBRE 2015

NOM, prénom :

Adresse :

Tel :

Age :

NOM, prénom :

Adresse :

Tel :

Age :

Nom et prénom du commissaire (obligatoire pour une équipe en bateau) :

- je (nous) souhaite(ons) participer au concours « mouche » dans la catégorie :
 - du bord
 - en bateau (équipe)
 - en float-tube
- je joins un chèque de 20 € ou 40 € par équipe (à l'ordre de la Fédération de Pêche) afin de valider mon inscription
- je souhaite déjeuner au Chalet du lac à midi et je désire réserver repas (à régler directement sur place auprès du restaurateur)

Bulletin à retourner avec votre règlement impérativement avant le 17 septembre 2015 à :

Fédération de Pêche de Haute Loire
32, rue Henri Chas
43000 LE PUY-EN-VELAY
e-mail : federation43@pechehauteloire.fr

PROGRAMME DETAILLE DE LA JOURNEE

Manifestation organisée par la Fédération de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique de Haute-Loire :

Matin : Concours de pêche à la mouche manche 1 de 9h00 à 12h00

Après-midi : Concours de pêche à la mouche manche 2 de 14h00 à 17h00

CONCOURS - CONDITIONS GENERALES

- ⇒ **Prévoir d'arriver assez tôt pour ceux qui viennent avec leur propre embarcation, tous les participants devant être présents et équipés pour le briefing à 8h30.**
- ⇒ **Attention, chaque équipe en bateau devra obligatoirement se présenter avec 1 commissaire** qui prendra place sur un bateau concurrent.
- ⇒ Pour les pêcheurs en float-tube l'organisation du contrôle des prises sera défini sur place en fonction du nombre d'inscription.
- Pour les pêcheurs utilisant leur propre embarcation une place supplémentaire doit être prévue pour accueillir un commissaire (barque homologuée pour 3 personnes minimum), moteur électrique autorisé. Pêcheurs du bord : concours en individuel, pas de poste fixe mais zone de pêche délimitée
- Pour les équipes en bateau : la navigation et la zone de pêche sera délimitée sur une partie du lac
- Pour la pêche en float-tube : la zone de pêche sera délimitée sur une partie du lac
- Pêche no-kill, hameçon sans ardillon et épuisette obligatoires